

C'est sur le terrain ou encore à travers les réseaux sociaux, que nous ayons d'abord pu entendre des éducateurs se plaindre. Ceux-ci expliquaient ne pas se sentir reconnus dans leur métier dans leurs fonctions qu'ils étaient vus comme des pions. Le mot pion designe le fait de pouvoir placer le travailleur où l'on veut et lui demander n'importe quelle tâche.

Le métier caché de l'éducateur scolaire

Lauriane Vandermielen

Dans le cadre de son Master en Ingénierie et Action Sociales (MIAS) réalisé à la Haute Ecole Bruxelles Brabant (Rue de l'Abbaye), Lauriane Vandermielen entame un travail de recherche sur le métier d'éducateur et d'éducatrice en milieu scolaire qui l'amène à questionner les difficultés rencontrées par ces professionnels, notamment en terme de reconnaissance pour proposer ensuite, à partir des témoignages reçus, une série de recommandations.

Un travail de recherche

Avant 2019, le métier d'éducateur en milieu scolaire secondaire n'était pas réglementé, ce qui signifiait que n'importe qui avec un diplôme *dans le social* pouvait postuler pour ce poste. En septembre 2019, un Arrêté a été voté qui définissait le profil de fonction des éducateurs dans les écoles secondaires (Ministère de la communauté française, 2019). C'est la circulaire 7358 (Aerts-Bancken, 2019) qui a diffusé cette réforme, ceci pour rendre plus efficace l'information aux personnes particulièrement intéressées, à savoir prioritairement les chefs d'établissement et les éducateurs eux-mêmes. Ce sont cet arrêté et cette circulaire qui sont le point de départ de la recherche à l'origine de cet article, une recherche qui a mis en lumière le sentiment de non-reconnaissance professionnelle que ressentent les éducateurs en milieu scolaire.

C'est sur le terrain ou encore à travers les réseaux sociaux, que nous avons d'abord pu entendre des éducateurs se plaindre. Ceux-ci expliquaient ne pas se sentir reconnus dans leur métier ni dans leurs fonctions, qu'ils étaient vus comme des pions (Le mot pion désigne le fait de pouvoir placer le travailleur où l'on veut et lui demander n'importe quelle tâche. Celui-ci est alors à sa place et ne fait rien d'autre, sans prise d'initiative) ou des *hommes à tout faire*.

Objet de la recherche

L'objet de recherche s'est précisé progressivement, prenant la forme d'une série de questionnements soulevés par les éducateurs interrogés, notamment autour de l'impact réel d'une telle réforme sur leur quotidien professionnel et sur le sentiment de reconnaissance. Une recherche qualitative a été menée sur le terrain en utilisant des entretiens semi-directifs.

Le public ciblé est représenté par les éducateurs AI en milieu scolaire secondaire, plus spécifiquement dans les écoles du SeGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) à Bruxelles. À partir de l'analyse des entretiens, des recommandations seront formulées.

Bien que cet Arrêté vise à reconnaître le travail des éducateurs en milieu scolaire, ces professionnels se sont posé des questions sur sa mise en œuvre par les politiques, sur les moyens mobilisés, mais aussi sur la possibilité que les autres acteurs de l'enseignement puissent changer leur perception de la profession d'éducateur. In fine, ils se sont demandé si les éducateurs seraient en mesure d'accomplir toutes les tâches énumérées dans la réforme.

Terrain de recherche et méthodologie

Durant deux ans, à Bruxelles et en Wallonie, nous nous sommes inscrits dans une démarche de recherche qualitative, basée sur des entretiens semi-directifs avec des éducateurs et éducatrices AI, qui ont permis de mieux comprendre leur vécu et leur ressenti. En plus des entretiens semi-directifs réalisés à partir d'un guide d'entretien avec des questions ouvertes qui a évolué au fur et à mesure de la recherche, nous avons utilisé un questionnaire en ligne qui a permis d'atteindre d'anciens élèves qui avaient des choses à dire sur leurs relations aux éducateurs scolaires. Nous avons aussi énormément utilisé la méthode d'observation directe en tenant à jour un journal.

Pendant la recherche, la double identité, chercheuse et professionnelle en milieu scolaire a été réfléchie. Le concept de double identité de Catherine De Lavergne (2007), souligne l'importance de ne pas laisser une identité dominer l'autre.

En début de recherche, notre identité professionnelle et notre identité de chercheuse étaient faciles à distinguer. Cependant, nous avons rencontré une difficulté à maintenir cette distinction suite à notre engagement en tant que secrétaire dans une école. Nous y entendions, en effet, des remarques défavorables envers les éducateurs scolaires. Cette situation nous a mis dans une position inconfortable entre la défense de la profession, l'évitement des conflits au sein de notre équipe et la nécessité de maintenir notre objectivité.

Éducateur.trice scolaire: un métier méconnu ?

Historique

Le métier d'éducateur se pratique dans beaucoup de secteurs professionnels: dans les structures psychiatriques, les hôpitaux, les structures culturelles, ... (Hotua, 2017). L'éducateur peut également travailler dans le milieu scolaire. Cependant, cette fonction n'est pas toujours connue et comprise par tous, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'école.

Le métier d'éducateur tel qu'on le connaît aujourd'hui est assez récent. En effet, avant la Seconde Guerre mondiale, ce métier n'existant pas. Dominique Wautier (s.d), nous explique que les ancêtres du métier d'éducateur étaient des religieux qui s'occupaient des orphelinats. Il faudra attendre 1953 pour qu'une première proposition de loi sur la protection du titre d'éducateur soit promulguée. Suite à des grèves, entre 1970 et 1980, d'autres lois vont être déposées sur le statut de l'éducateur et vont venir élargir son domaine de compétences dans le travail. Dans le domaine scolaire, l'éducateur est d'abord perçu comme surveillant et est également appelé *pion*.

Aujourd'hui

C'est donc le 3 juillet en 2019 que le gouvernement de la Communauté française (FWB) a décrit le profil de fonction pour les éducateurs dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance sous la forme d'un Arrêté qui reprend l'entièreté de la fonction d'éducateur au sein

de l'école secondaire, tant sur le plan administratif que sur le plan éducatif. Le profil de fonction décrit est également repris dans la circulaire 7358.

Malgré cette circulaire, le métier d'éducateur scolaire n'est pas encore pleinement reconnu. Il y a toujours une méconnaissance relative de cette fonction de la part des personnes extérieures à l'école comme des acteurs de l'école. Cela amène parfois l'éducateur à vivre un sentiment de manque de reconnaissance de son travail et de ses compétences en tant que travailleur social.

Les éducateurs sont en minorité dans les écoles (par rapport à leurs collègues enseignants), et sont régulièrement confrontés à une surcharge de travail, ce qui amène le fait que la voix d'un éducateur n'y est pas toujours écoutée (moins que celle d'un enseignant).

En fonction de l'indice socio-économique des écoles, il y a entre 5 et 8 éducateurs par école, alors que les enseignants sont en moyenne une centaine (dans les écoles que nous avons visitées). De manière générale, les éducateurs manquent de visibilité, ils sont souvent peu représentés dans les films, dans les médias, ou lors des manifestations qui concernent l'enseignement. C'est souvent à travers les réseaux sociaux qu'ils expriment une forme de non-reconnaissance liée à leur fonction.

Un manque de reconnaissance pour les éducateurs scolaires

Le poids du regard des autres

Todorov (2013) explique l'importance de la reconnaissance liée au travail. Nous avons alors interrogé des éducateurs scolaires AI afin de comprendre dans quelle mesure ils se sentent reconnus par les autres acteurs du champ scolaire.

Cyprien, ancien éducateur scolaire: « *La vision [du métier], c'est quoi, c'est juste une personne qui fait les présences, qui glande dans son bureau et qui profite des congés scolaires. Malheureusement, c'est l'image que le monde extérieur a de l'éducateur scolaire. (...) Et jamais [ils] disent qu'un éducateur travaille beaucoup à la semaine (...) Maintenant le problème c'est que c'est vraiment ancré dans la tête de plusieurs personnes* ».

Le regard des autres a une importance capitale dans la reconnaissance d'une profession. En effet, les stéréotypes peuvent avoir un impact sur nos

compétences et nos performances quand nous les intérieurisons (Bonnot, Neuville et Rastoul-Migne, 2012). Comme nous le rappelle Axel Honneth (2005, p.42), une situation de non-reconnaissance peut se traduire par l'enfermement d'un groupe d'individus dans un stéréotype, et engendrer ainsi un sentiment de mépris, où les personnes concernées se sentent disqualifiées par rapport aux autres professionnels: être appelé surveillant, auxiliaire de l'éducation, pion, etc. ne fait que renforcer ce sentiment de mépris. Les éducateurs ne se sentent pas professionnellement visibles.

Le regard d'anciens élèves

À aucun moment, les éducateurs n'ont mentionné le fait que le manque de reconnaissance puisse venir des élèves, tout au contraire, c'est pour eux qu'ils aiment leur travail. Comme le témoigne Vulcain, un ancien élève qui a fini ses études en 2022 et qui a connu dix éducateurs scolaires: « *En tant qu'enfant à «problèmes», il m'est souvent arrivé d'avoir des conflits avec mes profs, et de temps en temps avec des élèves. L'éducateur fut donc le médiateur de ces conflits.* ».

Le plus important, pour un éducateur, est de se sentir valorisé et reconnu auprès de ses élèves, les principaux bénéficiaires de leurs services. Les réponses que nous avons obtenues avec les questionnaires en ligne étaient relativement positives quant à la relation que les éducateurs entretenaient avec eux. Les éducateurs sont vus par les élèves comme des travailleurs nécessaires dans une école. Ce sont des professionnels présents, à qui l'on peut se confier, avec qui l'on a une plus grande proximité (notamment par rapport aux enseignants), qui peuvent apporter des conseils, des ressources...

Une sous-représentation syndicale

Le rôle des syndicats est d'orienter, d'assister et de défendre les droits des travailleurs, y compris en organisant si besoin des grèves (Infor Jeunes Bruxelles, 2023). Cependant, pour plusieurs raisons, le syndicat auquel sont affiliés la plupart des éducateurs scolaires que nous avons rencontrés, ne semble pas être d'une grande aide. Arthur, éducateur scolaire, témoigne: « *À aucun moment... la CSC enseignement parle des éducateurs, à aucun moment! C'est toujours les enseignants, le personnel administratif et encore... Et parfois les ouvriers dans les écoles.* ». Les éducateurs ne se sentent pas concernés par les revendications du syndicat et ne se sentent pas visibilisés par lui. Certains vont même jusqu'à dire qu'en cas de problèmes, ils n'iront certainement pas voir leur syndicat.

Les individus ont besoin d'être visibles pour se sentir valorisés et reconnus, et pour cela, la société doit leur accorder une valeur sociale (Honneth, 2025, p.43), c'est-à-dire, une forme de légitimité. Alexia, éducatrice scolaire, nous a également parlé du fait qu'il n'y avait pas de permanent syndical pour les éducateurs. Quand nous avons recherché cette information de notre côté, la CSC nous a dit qu'il y avait « *une commission spécifique pour le personnel administratif et éducateur pris en charge par un permanent qui traite des sujets spécifiques à ces fonctions* ». La page qu'on nous avait proposé de consulter pour avoir les coordonnées n'existe pas ou plus.

Les formations bacheliers et les formations continues

Pour devenir éducateur scolaire, il faut d'abord suivre la formation en bachelier d'*Éducateur spécialisé A1*. Les éducateurs interrogés nous ont rapporté que la formation était essentielle pour pouvoir travailler dans une école, car celle-ci permet d'acquérir des compétences telles que l'adaptabilité, la capacité à créer, la notion de communication non violente, etc. Cependant, la formation en bachelier enseigne des compétences pour travailler dans une école de manière indirecte. Les écoles ne motivent cependant pas explicitement à devenir éducateur dans une école. Les étudiants en bacheliers étudient des domaines professionnels variés tels que la psychiatrie, le handicap, l'aide à la jeunesse, s'intéressent à des thématiques telles que la psychomotricité, ou l'organisation des ASBL... mais n'étudient pas les problématiques liées au système scolaire actuel: le harcèlement, les inégalités scolaires ou la diversité des démarches administratives liées à l'école. Diogo, ancien étudiant éducateur qui a fait son stage dans le milieu scolaire: « *À aucun moment de ma formation, j'ai abordé ne serait-ce que le système scolaire. Et ça je trouve assez fou parce que (...) le système scolaire c'est quand même quelque chose de très présent quoi, et on ne l'a pas vu, ne serait-ce qu'un cours de crédit qui te permet un peu de comprendre (...) .J'aurais bien ajouté oui, un tout petit volet sur le système scolaire, ça, c'est sûrs*

Quand les éducateurs travaillent dans l'enseignement, ils doivent suivre des formations continues. Celles-ci sont organisées au cours de l'année et concernent les mêmes thématiques. Elles sont parfois annulées sans être réorganisées ultérieurement, comme ont pu l'attester plusieurs éducateurs lors de nos entretiens, dont Sergio: « *la formation aussi je trouve que c'est assez vague. Ce n'est pas assez récurrent et c'est... Par exemple, cette année j'avais une formation de deux jours, elle a été annulée et voilà ça s'arrête à ça. Ça me fait une*

année complète sans formation. Donc je trouve qu'en règle générale, ici on délaisse un petit peu ce point-là. Alors que c'est clairement comme ça que ça évolue et qu'on peut mettre des choses en place, mettre en place plus de projets».

Parfois même, ces formations continues ne sont pas toujours orientées spécifiquement vers l'éducatif, comme ont pu témoigner plusieurs éducateurs, dont Alexia: « *On va travailler sur des thématiques qu'on connaît, le harcèlement c'est bon quoi, on peut peut-être parler d'autres choses parce qu'on a d'autres besoins. Peut-être organiser des formations beaucoup plus spécifiques, parce que les formations aujourd'hui sont principalement orientées [pour former les] enseignants et très peu [pour former les] éducateurs* ». Certains déplorent le fait qu'il n'y ait pas assez d'échanges au cours de l'année avec d'autres éducateurs d'autres écoles, afin de, par exemple, partager autours de situations problématiques rencontrées, mais aussi sur de bonnes pratiques, sur des outils éducatifs ou encore sur des méthodologies de travail spécifiques.

Des projets socio-éducatifs qui ne peuvent pas être mis en place

Mettre en place un projet socio-éducatif dans une école est un combat difficile à mener. C'est ce que nous ont rapporté les éducateurs scolaires interviewés. Les éducateurs expliquent qu'ils souhaiteraient, par exemple, mettre en place un projet par an, que ce soit autour de la malnutrition, du harcèlement scolaire, des dangers des réseaux sociaux... Des sujets qui impactent directement les jeunes dans l'école. Ces professionnels sont formés pour mettre en place des projets éducatifs et sociaux pour le bien-être des élèves. Voici ce qu'Arthur, éducateur scolaire, nous dit: « *C'est la croix et la bannière que pour faire une activité ici en tant qu'éducateur dans une école. [Un jour], la demande a juste été de me dégager d'une heure de retenue pour pouvoir donner un coup de main à une collègue. Non! C'était plus important que je sois à la retenue pour surveiller les trois cocos qui étaient là* ».

Les éducateurs déplorent également un manque de temps, un manque d'intérêt et un manque de moyens financiers de la part de la direction de l'école.

On peut citer ici Claude Dubar (1993) à propos de la notion d'identité bloquée: « *Pour certains [...], leur emploi actuel ne correspond pas à la spécialité apprise, à leur "identité de métier", et c'est vécu comme un déclassement temporaire dans l'attente de l'accès à un poste réellement "qualifié": ils vivent douloureusement leur situation de travail considérée comme routinière, monotone, simpliste, déqualifiée* ». Aucun aménagement au sein de l'école n'est prévu

pour que l'éducateur puisse mettre des projets en place, même si cela est mentionné dans le profil de fonction décrit par l'Arrêté. Si la fonction des éducateurs spécialisés A1 les confine à de la surveillance et de l'administratif, ceux-ci sont surqualifiés pour ce travail. Dans ce cas, pourquoi engager spécifiquement des éducateurs A1 ?

Un manque de bien-être au travail

Le *bien-être au travail* englobe différents aspects liés à la sécurité, à la santé et au bien-être des travailleurs (Belgium.be). Lors de nos observations et de nos entretiens, nous avons pu relever plusieurs difficultés auxquelles les éducateurs devaient faire face: un bureau peu adapté (trop petit, surpeuplé, pas assez de lumière, etc.); une surcharge administrative liée au nombre important d'élèves à accompagner; la surveillance qui prend le dessus sur le côté relationnel et éducatif; des pauses officielles, mais réellement inexistantes parce que les éducateurs restent sollicités s'ils ne sortent pas de l'école. Les éducateurs sont souvent mis en situation d'urgence. Ils doivent mener des actions qui ne sont pas dans leur profil de fonction, ... Sans cette diversité d'éléments contraignants et réducteurs quant au rôle qu'il est capable de jouer, pour lequel il a été formé, et qui correspond au profil de fonction officiel qui devrait lui être assigné, l'éducateur se sentirait mieux reconnu dans sa fonction, dans ses compétences et dans son travail de manière générale.

Chloé: « Pendant qu'on est occupé à avoir toute cette charge administrative, c'est du temps que l'on ne consacre pas aux élèves. Donc [avec la] surcharge je dirais administrative, on n'est plus dans cet accompagnement-là. C'est du temps que l'on perd avec eux, c'est du temps de discussion que l'on pourrait avoir, de communication, d'action, de mise en place dans ce projet. Enfin il y a plein de choses qu'on pourrait faire dans les écoles contrairement à ce qu'on pourrait croire ».

Alexia: « Moi j'ai une expression pour ça, j'ai l'impression d'être le petit lapin blanc dans Alice au pays des merveilles qui est toujours en retard et qui cherche le temps. Et c'est vrai, on en parle avec les collègues, on a le même ressenti et on est tout le temps... à courir après le temps. On est tout le temps dans l'urgence et c'est ça qui est fatigant en termes de charge mentale. On est réactif, on est là pour réagir en fonction des situations qui arrivent, on a déjà des urgences de base et on sait qu'elles sont là, mais dans l'urgence il y a une autre urgence. Et donc il faut prioriser toute ta journée ».

Mohammed: « Mais on te dit clairement que si tu veux mettre en place des activités pour les jeunes, à quel moment tu le fais parce que soit tu es en surveillance, soit à l'étude, soit tu colles des retenues, donc à quel moment tu peux le faire... Cela ne sert à rien puisque tu n'as pas le temps de faire ça.(...) Si [l'éducateur] a envie de ne rien foutre, il a beaucoup de temps, très clairement. Mais s'il a envie de s'investir et d'être attentif à son public et dans le soutien, dans l'empathie, dans l'accompagnement, dans l'écoute, dans la relation avec les parents et les enfants, laisse tomber le temps, il est [limité] de fou».

Un profil de fonction mal défini et mal diffusé

Les interviews menées auprès d'éducateurs scolaires nous ont démontré que l'Arrêté sur le profil de fonction des éducateurs scolaires en secondairew augmente la charge de travail mais aussi que la multiplicité des tâches contribue à rendre flous les contours mêmes de la fonction d'éducateur. Ne pas avoir connaissance de ses propres fonctions, ouvre la porte à une méconnaissance du travail, ce qui induit que des acteurs de l'école demandent tout et n'importe quoi aux éducateurs. C'est ce qu'a notamment vécu Arthur, éducateur scolaire A1 : « C'était (...) il y a trois ans, on m'a demandé de nettoyer la cour au Karcher».

Nous avons constaté que malgré la présence d'éducateurs lors de l'élaboration de l'Arrêté, celui-ci présente des incohérences avec la réalité du terrain. Jusqu'où cette circulaire prend-elle en compte le véritable métier de l'éducateur en milieu scolaire? Les éducateurs dénoncent, en effet plusieurs problèmes tels qu'une surcharge administrative et de surveillance au détriment d'un travail de qualité avec les élèves, une collaboration avec le corps enseignant et la direction à sens unique et l'existence de dispositions dans l'Arrêté qui ne sont pas toujours applicables par manque de moyens (les réunions d'équipe ou la mise en place de projets pour la prévention par exemple).

Il est important de noter que l'Arrêté a été transmis via une circulaire afin de prévenir les principales personnes concernées (direction, éducateurs, etc.). Or, sur les 17 personnes interviewées, seules 4 personnes connaissaient l'existence de cette circulaire et seules 2 des 4 l'avaient lue. Il est particulièrement interpellant que des éducateurs ne connaissent pas la circulaire relative à leur propre métier et il est légitime de se demander comment ces travailleurs peuvent se sentir reconnus dans leur travail si tout le monde, y compris

eux-mêmes, ignorent leurs réelles fonctions, ainsi que leurs compétences. Cela semble également avoir un impact sur la manière dont les autres vont percevoir le métier.

Recommandations

Les pistes de solutions et les recommandations que nous proposons dans le cadre de notre recherche, sont avant tout issues du point de vue des éducateurs que nous avons interviewés. Nous avons émis des pistes de recommandations à différents niveaux.

Une collaboration syndicale pour une redéfinition du métier.
En allant effectuer des recherches sur les syndicats (particulièrement la CSC), nous avons pu voir que ceux-ci pouvaient devenir des alliés précieux dans la recherche de reconnaissance des éducateurs scolaires, en référence à la démocratie qui y est prônée et qui permet à tout le monde d'avoir le droit de s'exprimer et d'être entendu. Il serait important que les éducateurs scolaires soient davantage représentés et entendus par les syndicats au même titre que les autres membres du personnel de l'enseignement. Ceci pour que les syndicats, en alliance avec les éducateurs scolaires, portent leurs revendications sur la reconnaissance statutaire (les titres et fonctions) en appuyant sur les points forts de la circulaire et sur la résolution des problèmes qui découlent de sa méconnaissance. Il faut très certainement un soutien syndical pour des amendements à l'arrêté relatif à la fonction. Ces amendements concerneraient le bien-être au travail de l'éducateur en lui proposant notamment la mise à disposition d'un bureau lumineux ou d'un lieu de repos où il ne serait pas sollicité pendant les temps de pause. Ces amendements envisageraient essentiellement des propositions visant à l'amélioration de la qualité du métier, l'amélioration du travail relationnel avec les élèves et une prise en compte plus importante de la compétence professionnelle essentielle.

Concrètement, il pourrait s'agir de:

- proposer pour chaque école (et tenant compte de l'indice socio-économique de l'école) un nombre maximum d'élèves par éducateur ceci pour éviter la surcharge de travail et améliorer vraiment la qualité au service des jeunes et donc, par corollaire, aux établissements scolaires,
- de limiter davantage les heures consacrées à la surveillance des élèves afin de permettre aux éducateurs d'être davantage dans ce qui est d'abord leur

métier, à savoir le social et l'éducatif, de permettre aux équipes de bénéficier d'un coordinateur des éducateurs qui n'est pas présent dans toutes les écoles (lui-même formé au métier),

- de clarifier la collaboration des éducateurs avec d'autres acteurs de l'école (les enseignants, la direction, les surveillants...) dans la gestion des espaces transitionnels, quand les éducateurs travaillent avec les élèves en dehors des heures de cours (la présence en cour de récréation, des entretiens individuels, des animations sur des sujets variés...)

Avoir la possibilité de mettre en place des projets éducatifs, c'est-à-dire, en lien avec les problématiques rencontrées dans les écoles et néfastes à l'évolution du jeune (sur les thématiques telles que la *malbouffe*, le manque de sport chez les jeunes, la dépendance aux réseaux sociaux, ...), grâce à du temps aménagé et un financement plus conséquent (tant pour les projets que pour les effectifs) serait aussi au bénéfice des jeunes et des établissements scolaires.

Même s'il est indéniable que les éducateurs constituent une minorité dans les écoles, il faudrait qu'il y ait une représentation syndicale propre, qui puisse prendre en considération leurs problématiques spécifiques, en termes de travail et de statut. Au vu du nombre d'éducateurs scolaires, une représentation plus ciblée s'impose.

Au niveau de la formation en bachelier

Il serait judicieux d'organiser un module de formation axé sur le milieu scolaire lors de la formation bachelier propre aux futurs éducateurs spécialisés A1. Cela permettrait non seulement une mise en valeur de ce métier, de son importance, et du lien entre la théorie vue pendant les cours et la spécificité de cet aspect du métier, mais aussi de sensibiliser les futurs éducateurs à l'importance de leur fonction dans le milieu scolaire. Des types d'activités et des méthodologies de travail plus spécifiques au milieu scolaire pourraient également être apprises et expérimentées pendant les stages.

Au niveau des formations continues

Les éducateurs expliquent que, si l'on considère le statut actuel, ils doivent travailler 4 jours supplémentaires pendant les grandes vacances scolaires. Nous pourrions demander aux centres de formation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'Institut inter réseaux de la Formation professionnelle continue, l'IFPC (Fédération Wallonie-Bruxelles), d'organiser des formations destinées

à des problématiques spécifiques que les éducateurs rencontrent et qui ne sont pas abordées dans d'autres formations. Cela permettrait aux éducateurs de pouvoir réellement continuer à se former, mais aussi de partager leurs expériences et de réfléchir à des objectifs communs. Ces quatre jours sont intéressants, car il n'y a pas d'élèves dans les écoles à ces moments-là, ce qui permettrait aux éducateurs d'avoir du temps sans avoir à jongler avec les tâches habituelles (surveillances, travail administratif, contacts téléphoniques, ...). En lien avec ces 4 jours, mais également au-delà, il faudrait que les pouvoirs politiques et les pouvoirs organisateurs des écoles imposent un certain nombre de jours de formation annuelle à chaque éducateur. Un forum en ligne, voire une plateforme exclusivement dédiée aux éducateurs pourraient également être créés à la suite de ces formations, pour poursuivre les débats et envisager le partage d'outils par exemple.

Au niveau de l'inspection dans l'enseignement

Nous pensons qu'il serait utile de valoriser l'aspect fondamentalement éducatif du métier en demandant à l'inspection scolaire (Enseignement.be), de ne plus mettre en évidence le travail administratif des éducateurs scolaires, mais de considérer d'abord le travail éducatif et social. En effet, si l'inspection se consacrait davantage aux aspects sociaux et éducatifs de l'éducateur (l'essence du métier), celui-ci pourrait être évalué sur ses compétences fondamentales et donc valorisé en lien avec lesdites compétences.

Au niveau de l'engagement

Conscientiser les directions à l'importance du travail de l'éducateur dans un centre scolaire en mettant en avant ses compétences apprises lors de ses formations, favoriser le bien-être au travail (en concertation avec les syndicats), diminuer la charge administrative, et prendre en considération l'ensemble de la circulaire.

Conclusion

Être éducateur scolaire peut être vu comme un métier de planqué car il y a des horaires de bureau et les vacances scolaires. Et puis au fond, à quoi servent-ils? Nous pourrions très bien les remplacer par des surveillants...

Les compétences apprises lors du bachelier, telles que la capacité à créer des activités adaptées au public, ainsi que les connaissances en psychologie, ou

encore en sociologie... ne sont pas assez exploitées dans le milieu scolaire. Elles sont même méconnues et sous-estimées par les autres acteurs de l'école, comme en atteste Cyprien, un ancien éducateur scolaire : « *Les éducateurs sont considérés juste comme des simples secrétaires dans plusieurs écoles. Pour certains professeurs, les éducateurs sont juste là pour "servir" et rien de plus* ». Selon le sociologue François Dubet (2007), le manque de reconnaissance pourrait être lié à la méconnaissance de la formation. En d'autres mots, il s'agit du sentiment de ne pas être reconnu dans sa professionnalité. S'il y a une méconnaissance du contenu de la formation d'éducateur spécialisé A1 , et que le stéréotype du pion est toujours ancré dans l'imaginaire scolaire, la reconnaissance ne pourra pas être obtenue.

La recherche proposée tend à proposer résolument un autre regard. Pour la majorité des éducateurs, c'est un métier de passion, de patience, d'empathie, de liens profonds, de techniques et de compétences spécifiques. Un éducateur, au cœur de son travail, peut déceler les problématiques des jeunes et les aider à passer le cap de l'école secondaire. L'éducateur n'est pas là uniquement pour surveiller ou encoder des absences, mais bien pour accompagner le jeune dans son parcours scolaire et dans ses difficultés.

Permettons aux éducateurs d'utiliser leur plein potentiel à travers une circulaire retravaillée en collaboration (le politique et les éducateurs soutenus par les syndicats). Permettons leur également d'avoir de la reconnaissance en les identifiant comme des confidents essentiels des élèves et en considérant le secret professionnel comme utile et nécessaire à la profession .

bibliographie

- F.Aerts-Bancken, Profil de fonction de l'éducateur dans l'enseignement secondaire de plein exercice et en alternance. *Circulaire 7358*, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2019.
- Consulté en ligne le 25 décembre 2021 : [http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207358%20\(7611_20191025_133542\).pdf](http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207358%20(7611_20191025_133542).pdf)
- Belgium.be (s.d), *Bien-être au travail. In Informations et services officiels*.
- Consulté en ligne le 23 mai 2023 : https://www.belgium.be/fr/emploi/sante_et_bien-etre/bien-etre_au_travail
- V.Bonnot, F.Neuville & C. Rastoul-Migne, Stéréotypes d'incompétence : les conséquences professionnelles d'une menace sociale, *L'orientation scolaire et professionnelle. N°41/1, I- 8*, 2012.
- Consulté en ligne le 14 avril 2023 : <https://doi.org/10.4000/osp.3692>
- CNRTL, Méconnaissance, *In CNRLT Ortolang*, 2012
- Consulté en ligne le 14 avril 2023 : <https://www.cnrtl.fr/definition/méconnaissance>
- C. De Lavergne, La posture du praticien-chercheur : un analyseur de l'évolution de la recherche qualitative. *Recherches qualitatives, Université Paul Valéry – Montpellier III. Hors Série n° 3*, 28 – 43, 2007.
- CL. Dubar, La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles. Paris, 1993, pp. 218-219.
- Armand Colin, cité par A. Mélice, Partie : Concept d'identité. Séminaire Identité professionnelle. Syllabus. MIAS. Liège. HEPL-HELMo, 2014-2015, p. 13.
- F.Dubet, I. *Injustices et reconnaissance*, in Alain Caillé, La quête de reconnaissance: Nouveau phénomène social total, La Découverte, Paris, 2007, pp. 15 – 43.
- Consulté en ligne le 15 décembre 2022: <https://doi.org/10.3917/dec.caill.2007.01.0015>
- C. Ernens, Éducateurs « On n'est plus des pions ». *Moustique. Hebdo N°18/5074*, 2023 mai 3, pp. 32 – 35.
- Fédération wallonie-Bruxelles (s.d) Caroline Désir: In Ministre de l'éducation.
- Consulté en ligne le 21 mai 2023 : <https://desir:cwb.be/home.html>
- Fédération Wallonie-Bruxelles (s.d), *Le service général de l'inspection. Enseignement*.
- Consulté en ligne le 23 mai 2023 : <http://www.enseignement.be/index.php?page=24234>
- Fédération Wallonie-Bruxelles (s.d), *Organisme de formation 'interréseaux' de la formation professionnelle continue : IFPC (anciennement IFC)*.
- Consulté en ligne le 22 mai 2023 : <http://www.enseignement.be/index.php?page=27764&navi=3016>
- A. Honneth, A. Invisibilité : sur l'épistémologie de la « reconnaissance, Réseaux. N°129-130, 2005. pp 39 – 57.
- Consulté en ligne le 5 décembre 2022 : <https://www.cairn.info/revue--2005-1-page-39.htm>.
- D. Hotua, *Tout connaître sur le métier d'éducateur*, leguidesocial, 14 avril 2017.
- Consulté en ligne le 6 avril 2022 : <https://pro.guidesocial.be/articles/dossiers-a-la-une/article/tout-connaître-sur-le-metier-d-educateur>

Infor Jeunes Bruxelles, *À quoi sert un syndicat en Belgique*, 2023.

Consulté en ligne le 15 avril 2023 : <https://ijbxl.be/droit/a-quoi-sert-un-syndicat/>

T.Todorov,T.,*Sous le regard des autres*. In C. André,Ph. Braud & J-P Brun, (sous la dir), *La reconnaissance. Des revendications à l'estime de soi*, Éditions Sciences Humaines. pp. 18 - 29.

Consulté en ligne le 20 février 2022 : https://www.cairn.info/feuilleter.php?ID_ARTICLE=SH_COLLE_2013_01_0018

Ministère de la communauté française, *Arrêté Du Gouvernement De La Communauté Française du 3 juillet 2019*, Openjustice.be, 2019.

Consulté en ligne le 6 février 2023 : https://etaamb.openjustice.be/fr/arrete-du-gouvernement-de-la-communaute-francaise-du-0_n2019014276.html

SeGEC (s.d), *Le P.O. Enseignement Catholique*.

Consulté en ligne le 5 février 2023 : <https://enseignement.catholique.be/gerer-un-etablissement/le-p-o/>

D.Wautier (s.d), *Repères historiques. Carnet de l'éducateur*, pp 10-19.

Consulté en ligne le 2 février 2022 : <http://www.educ.be/carnets/histoire/historique.pdf>

Cet article en ligne est édité par Travailleur le social asbl

ont collaboré à cet article

Lauriane Vandermielen avec Marc Chambeau et Stefano Guida

rédaction et administration

2 rue Taravisée - 5031 Grand-Leez - Belgique | travailler-le-social.be

éditeur responsable

Marc Chambeau, Marina Cox, Brigitte Delforge,
Bénédicte Legrand, Bénédicte Roy et Dominique Simon

secrétariat de rédaction

Xavier Briké, Marc Chambeau, Isabelle Lacourt,
Bénédicte Legrand, Anne Rakovsky

conception et réalisation graphique

Marina Cox et Dominique Simon

© Travailleur le social asbl, 2026

La recherche proposée tend à proposer résolument un autre regard. Pour la majorité des éducateurs, c'est un métier de passion, de patience, d'empathie, de liens profonds, de techniques et de compétences spécifiques. Un éducateur au cœur de son travail, peut déceler les problématiques des jeunes et les aider à passer le cap de l'école se-.